

# L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Juillet 2017

N° 52

## Editorial

Le conseil municipal a dû au cours de ce printemps 2017 prendre une décision importante : s'engager ou non dans le projet de réhabilitation de la maison Carral en hébergement touristique. Nous avons depuis le début du mandat engagé une réflexion sur le devenir de cette propriété communale. Plusieurs pistes avaient été envisagées : réhabilitation des logements, création d'un pôle de service et commerces, hébergement touristique, démolition. Le projet qui a émergé au fil des réflexions, des accompagnements divers (CAUE, AGEDEN, Parc du Vercors, Communauté de communes, Isère Tourisme, service de la région Auvergne-Rhône-Alpes) a été celui de l'hébergement touristique.

Ce projet avait aussi l'avantage de s'inscrire dans deux plans de financement : un plan de l'État, TEPCV pour la rénovation énergétique, et le plan de relance du Département de l'Isère sur notre territoire intercommunal qui avait mis en avant la mise en tourisme autour de la vélo route.

Je tenais à ce que projet soit porté par le Conseil Municipal et que les habitants de notre village se le soient appropriés. La réunion publique est devenue alors indispensable pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce projet. Avec le plus d'objectivité possible, ont été présentées les forces/faiblesses, opportunités/menaces à ce projet.

A l'issue de cette réunion publique, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en œuvre de ce projet : 3 personnes ont voté pour, 7 ont voté contre, 2 se sont abstenues. Le conseil municipal, souverain, avait pris sa décision. Comme je l'avais annoncé lors de la réunion publique, je la respecte, c'est le jeu de la démocratie et je suis fier de cette démarche. Je considère qu'une décision pour qu'elle soit acceptée et vécue positivement doit recevoir l'assentiment du plus grand nombre, et que celui-ci doit en avoir compris l'intérêt général.

Ce projet est arrivé, je pense, dans un contexte communal peu lisible. De multiples raisons l'ont desservi :

- l'aménagement du village pas tout à fait terminé,
- les baisses de dotation de l'État aux communes qui les rendent anxiogènes,

- un modèle de gestion économique de cette structure pas assez défini vu les délais très courts

impartis dans le cadre du Plan de Relance du Département,

- la place au contour encore floue prise par cette future structure dans le projet de développement touristique de notre intercommunalité,

- un pacte financier et fiscal entre les communes et l'intercommunalité qui doit affirmer de manière plus franche les critères de solidarité au sein de ce bloc.

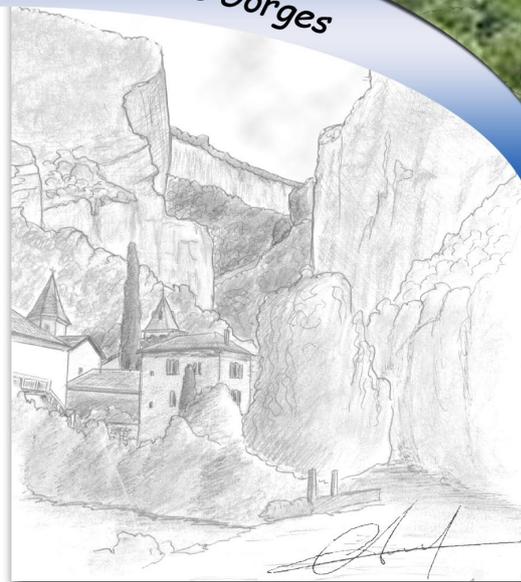
Où j'ai le plus de regrets, c'est que je pense sincèrement que l'avenir de notre commune, pour qu'elle reste attractive et vivante, repose sur les deux socles économiques que sont l'agriculture et le tourisme :

- une agriculture riche de son produit phare, la noix de Grenoble, mais qui saura aussi réserver une place à l'élevage indispensable à la préservation des paysages ;

- un tourisme doux, où le terroir, le paysage, un accueil simple et chaleureux sont mis en avant.

Notre commune avait une belle carte à jouer : des acteurs économiques présents et actifs (épicerie, bar/restaurant, aire de camping, magasin de producteur), un village à forte valeur patrimoniale avec un accès facile aux Gorges du Nan classées depuis peu Espace Naturel Sensible, une situation géographique privilégiée au croisement des voies de circulation de la Vallée de l'Isère et de l'accès au Vercors.

J'espère que nous trouverons une nouvelle occasion de la jouer...



**Le maire, Patrice FERROUILLAT**

\* sommaire en dernière page

# En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2017

## **I/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme Sophie Borel est désignée à l'unanimité.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune,

Section de fonctionnement:

Recettes = 416 915,38 €

Dépenses = 347 311,24 €

Section d'investissement:

Recettes = 646 350,09 €

Dépenses = 493 358,20 €

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents:

Résultat reporté fonctionnement: 41 383,12 €

Résultat reporté investissement: 65 534,79 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de

En section de fonctionnement: 110 987,26 €

En section d'investissement: 218 526,68 €

Madame la présidente de séance précise que le compte administratif tel que présente est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par monsieur le trésorier de Vinay.

Madame la présidente de séance soumet au vote et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, monsieur le maire étant sorti de la salle et ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2016 du budget principal de la commune de Cognin-les-gorges.

## **II/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Trésorier de Vinay du Budget principal de la commune.

Le compte de gestion 2016 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2016.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres votants le compte de gestion 2016.

## **III/FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2017 comme suit:

taxe d'habitation : 11,63 %,

taxe foncière (bâti) : 20,15 %,

taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

## **IV/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante:

# En direct des conseils.....

Total dépenses de fonctionnement 445 852,60 €

Total recettes de fonctionnement 445 852,60 €

Total dépenses d'investissement 647 458,01 €

Total recettes d'investissement 647 458,01 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 charges générales	99 710.00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement	41 383.12€
Chapitre 012 charges personnel	119 800 .00€	Chapitre 013 Atténuation de charges	15 250.00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	1 163.00 €	Chapitre 70 Produits de services	8 040.00 €
Chapitre 042 Dotations amortissement	1 772.64 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	213 488.00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	25 109.70 €	Chapitre 74 Dotations et participations	152 489.08 €
Chapitre 023 Virement section invest.	59 064.51 €	Chapitre 75Autres Produits de gestion	15 000.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion	127 099.66 €	Chapitre 76 Produits financiers	2.40 €
Chapitre 66 Charges financières	10 333.09 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	200.00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 800.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>445 852.60€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>445 852.60€</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 16 Emprunts	42 746.65 €	Chapitre 001	218 526.68 €
Chapitre20 Immo. incorporelles	86 441.41 €	Chapitre 10 Dotations	51 000.00 €
Chapitre 21 Immo. corporelles	490 031.49 €	Chapitre 13 Subventions	247 490.04 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	28 238.46 €	Chapitre040 Amortissements immo.	1 772.64 €
		Chapitre 021 Virt. fonctionnement	59 064.51 €
		Affectation du compte 1068	69 604.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>647 458.01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>647 458.01 €</b>

## V/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Résultat de l'exercice de fonctionnement 2016 : + 69 604.14 €

Résultat de l'exercice de fonctionnement 2015 reporté sur 2016 : +41 383.12 €

Total : + 110 987.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à la section d'investissement 69 604.14 € et de reporter en section de fonctionnement 41 383.12 €

## VI / PROJET DE DECLASSERMENT DE L'EX ROUTE DEPARTEMENTALE N°1532 DE L'ANCIEN PONT SUR LE NAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2017, il avait été discuté du projet de déclassement de l'ex route départementale n°1532 de l'ancien pont sur le Nan.

Il rapporte à l'assemblée qu'il a rencontré la direction départementale de l'aménagement du territoire et qu'il a eu des précisions, quant au volet technique des travaux programmés par le département.

# En direct des conseils.....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert de l'ancienne section de RD1532 à la commune de Cognin les Gorges ainsi que le pont situé sous cette section de route aux conditions énumérées ci-dessous :

- Le département coordonne cette démarche avec la mise à jour du schéma directeur du département.
- Ce transfert ne sera assorti d'aucune subvention d'équipement, mais le Département réalisera les travaux de remise en état de l'ouvrage (correspondant à 100 000 €HT de travaux) et de la réfection de la couche de roulement (correspondant à 20 000 €HT de travaux).
- Les documents techniques disponibles sur l'ouvrage seront transmis à la commune dans le cadre du procès-verbal de remise d'ouvrage.
- La délibération du conseil Départemental de l'Isère et la réalisation des travaux valideront définitivement le transfert de cette section.
- Cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulation assurée par la voie concernée il n'y a pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

## VII / APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, dans le cadre de son programme 2013-2018, propose une aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs pour les installations classées à risque par le SPANC.

Pour que les usagers concernés puissent bénéficier de cette subvention, leur commune doit au moins avoir approuvé le zonage d'assainissement par délibération du conseil municipal (l'enquête publique n'est pas nécessaire), document indispensable au montage du dossier.

Il s'avère que le plan de zonage d'assainissement de la commune n'a pas été approuvé lors de son élaboration.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de zonage d'assainissement. Après en avoir délibéré, le plan de zonage est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## VIII / SERVITUDE DE PASSAGE

Considérant la délibération du 09 septembre 1988

du conseil municipal de Cognin-les-Gorges accordant un droit de passage exceptionnel à M. Reynaud Dulaurier Jean-Paul sur un terrain communal lui permettant de désenclaver l'accès à son local de stockage situé sur sa parcelle cadastrée B n°369 (cadastrée actuellement B 368)

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ce droit de passage en l'accordant à tout propriétaire actuel ou futur de la parcelle B n°368

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser les propriétaires actuels et futurs à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée B 1587, propriété communale
- D'habiliter Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les documents nécessaires à cette servitude
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.
- De faire supporter tous les éventuels frais afférents à ce dossier aux propriétaires actuels ou à venir

## IX /REHABILITATION MAISON CARRAL-AVANT PROJET SOMMAIRE-

Par délibération n°2016/39 du 12 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet « Réhabilitation de la maison Carral en hébergement touristique » et son choix s'était porté sur le bureau d'architectes Apoidea de Meylan.

Monsieur le Maire présente le dossier d'avant-projet sommaire réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A ce stade de l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre estime le coût des travaux à 520 000 € HT

Le Conseil Municipal après avoir examiné le dossier d'avant-projet sommaire :

Approuve le principe d'aménagement de l'avant-projet sommaire relatif à l'opération de réhabilitation de la Maison Carral en hébergement touristique

# En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Avril 2017

## I/ DENOMINATION CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir un nom au chemin communal n°8C dont l'appellation courante est boucle Thomasset/Glénat.

Vu le projet de construction en cours qui sera desservie par cette voie communale et la nécessité d'une adresse postale, Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin communal : « Chemin du Liquet »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette dénomination et décide à l'unanimité des membres présents que :

- le chemin communal n°8 C se nomme « Chemin du Liquet »

## II/ TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 / AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis et le plan d'aménagement établis par le bureau d'étude Cambium, maître d'œuvre du marché d'aménagement du centre bourg, pour la tranche conditionnelle n°3.

Cette dernière tranche concerne l'aménagement de la Rue de Mallevall jusqu'au croisement de la rue Saint Joseph. Le montant de cette tranche conditionnelle est de 30 286,77 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le budget initialement fixé pour le marché d'aménagement du centre bourg a été respecté et que la tranche conditionnelle n°3 est donc réalisable budgétairement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

-réaliser les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle n°3- charger M.le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette opération

## III/ TABLEAU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire dans les différentes commissions intercommunales de la communauté de communes Vercors St Marcellin Isère.

Après réflexion, le tableau des inscriptions est validé comme suit :

Commission thématique	Titulaire	Suppléant
Commission petite enfance	Borel Sophie	Urso Céline
Commission jeunesse	Borel Sophie	Isabelle Rudloff
Commission cohésion sociale, insertion et emploi	Borel Sophie	Carole Morell
Commission culture	Patrice Ferrouillat	Geoffrey Girard
Commission économie	Valérie Simoens	Jam Valentin
Commission agriculture	Patrice Ferrouillat	Richard Mourre
Commission THD (Très Haut Débit)	Borel Claude	Michel de Gaudenzi
Commission gestion des déchets	Michel de Gaudenzi	Jam Valentin
Commission eau et assainissement	Michel de Gaudenzi	Patrice Ferrouillat
Commission ressources humaines	Philippe Melgarejo	Patrice Ferrouillat
Commission partenariats publics	Valérie Simoens	Geoffrey
Commission environnement	Michel de Gaudenzi	Richard Mourre
Commission finances	Valérie Simoens	Richard Mourre
Commission tourisme	Patrice Ferrouillat	Jam Valentin
Commission sport et citoyenneté	Claude Borel	Patrice Ferrouillat
Commission aménagement du territoire	Sophie Borel	Isabelle Rudloff

# En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09 Mai 2017

## I/ DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de remise aux normes des installations et renouvellement du mobilier sur le territoire de la commune prévus en Novembre 2017.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 52 658,50€ HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTTE la réalisation des travaux pour le projet de remise aux normes des installations et renouvellement du mobilier sur le territoire de la commune d'un coût de 52 658,50 € HT

DEMANDE que la commune de Cognin-Les-Gorges établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

## II/ AVANT PROJET DEFINITIF MARCHÉ « REHABILITATION DE LA MAISON CARRAL EN HEBERGEMENT TOURISTIQUE »

Par délibération n°2016/39 du 12 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet « Réhabilitation de la maison carral en hébergement touristique » et son choix s'était porté sur le bureau d'architectes Apoidea de Meylan.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'avant -projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A ce stade de l'avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût des travaux à 530 000 € HT

Le coût total estimé de l'opération est évalué à 630 000 HT

Vu le Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévus par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Considérant que le coût total de l'opération d'investissement pour la réhabilitation de la Maison Carral en hébergement touristique est supérieur à **150 % des recettes réelles de fonctionnement**, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etude d'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liée aux opérations exceptionnelles d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel présenté fait apparaître un besoin d'autofinancement d'un montant de 214 000 euros:

Financement	Montant
Département	180 000,00
Région	156 000,00
Etat	80 000,00
Total subventions	416 000,00
Auto financement (emprunt)	214 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>630 000,00</b>

# En direct des conseils.....

## Le Conseil Municipal :

- après avoir étudié l'avant-projet définitif
  - après avoir pris connaissance de l'étude d'impact pluriannuelle liée à l'opération
  - après avoir examiné le plan de financement prévisionnel proposé
- Décide, après en avoir délibéré, à 3 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions :
- de ne pas approuver l'avant-projet définitif du marché de réhabilitation de la Maison Carral en hébergement touristique
  - d'arrêter le projet de réhabilitation de la maison Carral en hébergement touristique et de ne pas poursuivre le marché au-delà de l'APD.

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 JUIN 2017

### I/SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS

Dans sa séance du 07 juin 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 30 € à la Croix Rouge Française - Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français - Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. - Section locale de Vinay,
  - 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
  - 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
  - 50 € à Aria 38,
  - 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
  - 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
  - 50 € à la MFR de Chatte.
  - 40 € à APLOMB de Saint Marcellin

### II/VILLAGE ETAPE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2016/15 du 05 avril 2016, la commune de Cognin-les-gorges a approuvé la signature d'une

convention de partenariat avec la communauté de communes saint marcellin sud grésivaudan vercors dans le projet de territoire du Plan de Relance de la Véloroute.

A travers cette convention, la commune s'était positionnée sur 3 projets :

Action n°2 : réseau de villages étapes

Action n°3 : réseau de bornes de recharges

Action n°4 : places d'hébergement en gîte communal adapté

M.le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a abandonné le projet de réalisation d'un gîte communal (délibération n°2017/24 du 09 mai 2017) au stade de l'APD.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la réalisation des deux autres actions :

- aménagement en village étape
- installation d'une borne de recharge pour vélo électrique

Il décrit l'aménagement nécessaire pour que la commune puisse être recensée comme village étape :

- aménagement d'aires de jeux de boules
- aire de pique nique comprenant bancs, tables et poubelles
- local à vélos fermé

Les travaux et achats de mobilier sont subventionnés dans le cadre du Plan de Relance sur un montant de dépenses plafonné à 20 000 € HT à un taux de 80 % Il indique que l'installation de la borne de rechargement pour vélo électrique est pris en charge par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- décide la réalisation de l'aménagement prévu pour se positionner en tant que village étape
- décide l'installation de la borne de rechargement pour vélo électrique
- charge Monsieur le Maire de demander la subvention auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces projets

# En parcourant les rues.....

## LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

L'aménagement du village se termine . Il ne reste plus que quelques finitions : des marquages au sol, des reprises de pied de façades, le branchement du réseau électrique souterrain et la dépose des poteaux de la ligne aérienne. Les dernières factures vont devoir être acquittées, le restant des subventions pourra alors être soldé. Nous pourrons alors faire le bilan financier final de ces travaux qui auront duré au total 1 an et 3 mois.



### Le pont du Nan sur l'ancienne Nationale

Le département de l'Isère souhaitait transférer la propriété de cet ouvrage à la commune. Avant de le lui transférer, le département a fait le nécessaire pour que ce pont soit remis en état. L'entreprise Perino-Bordonne a fait toute la reprise maçonnée, l'entreprise Routière Chambard a refait les enrobés de surface. Des garde-corps ont été posés pour sécuriser les entrées du Pont. Ce joli pont a repris un beau coup de jeune...



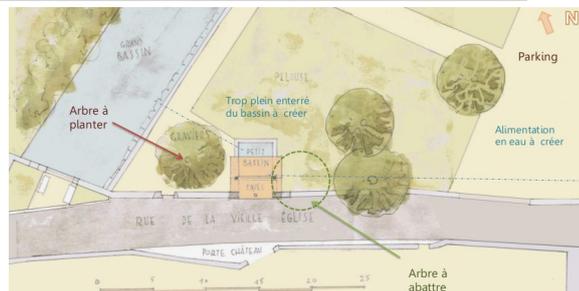
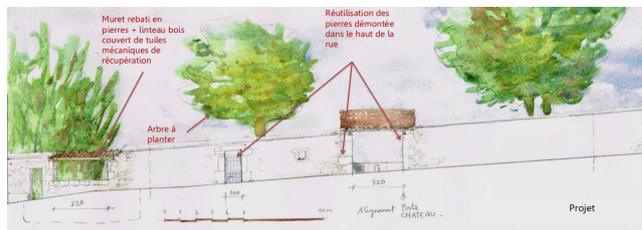
### La reconstruction du lavoir :

L'association Aplomb dans le cadre de ses formations à l'éco-construction et à la restauration recherche des chantiers pour transmettre à ses stagiaires, dans des situations réelles d'apprentissage, ses savoir-faire. La commune de Cognin les Gorges avait récupéré il y a au moins quatre à cinq ans le lavoir communal qui se trouvait sur la propriété de Philippe Chaix.



Lavoir originel

Après un long temps de réflexion, avec l'aide de Yannick Bres, architecte au service de l'association Aplomb, l'idée a été trouvée d'installer ce lavoir à la place du portail métallique qui permettait l'entrée dans le Parc Saint Joseph. Ainsi sera reconstruit en un autre lieu la partie du mur qui a permis la création du parking, et dans le Parc seront clairement défini les espaces piétons et les espaces réservés à la voiture.



Le chantier peut sembler ne pas avancer très vite : c'est qu'il suit en fait les sessions de formations proposées par l'Association Aplomb.

### **Modification du mur d'enceinte et reconstruction d'un lavoir couvert**

Adresse du projet :  
Parc Saint Joseph, rue de la vieille église 38470 Cognin-Les-Gorges



« simulation du résultat final »

# En parcourant les rues.....

Une convention a été signée entre la commune de Cognin les Gorges pour définir les conditions de leur collaboration. Un projet qui permet à notre commune de restaurer des édifices patrimoniaux et à des stagiaires de se former à des métiers et des compétences que l'association Aplomb remet au goût du jour... Gagnant/gagnant...

## Le lavoir suite...

L'équipe en formation de Aplomb vient de terminer la pose des pierres du bassin. Bel ouvrage, belle mise en valeur d'un ancien lavoir de notre commune. Ce n'est que le début d'un travail qui va avancer au rythme des formations jusqu'à la fin de cette année. Nous allons avoir une nouvelle entrée pour notre parc Saint Joseph, ils garderont une trace de leur entrée dans ce métier. Merci à tous les stagiaires, leurs formateurs et tous les membres de l'association Aplomb.



# En parcourant les rues.....

## **PLU : Compte-rendu de la 1ère réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme du 20 avril 201**

### Personnes présentes :

Environ 30 habitants présents, les élus de la commune de Cognin les Gorges (Mme Borel adjointe, M. Borel conseiller, M. De Gaudenzi adjoint, M. Ferrouillat maire, M. Mourre conseiller) Mme Wingarter, secrétaire de mairie, Mme Bonneton, urbaniste-paysagiste, M. Séraudie, architecte

### Ordre du jour :

Cette réunion avait pour objet de présenter ce qu'est un PLU, le planning prévisionnel et le diagnostic.

Introduction de Monsieur le Maire rappelant le pourquoi du choix de l'élaboration du PLU, le fait que le POS est devenu caduc fin mars et les objectifs de cette élaboration (lecture et explication de la délibération complémentaire à la délibération de prescription de l'élaboration du PLU).

### Questions/réponses :

A la suite de cette présentation, s'en est suivie une phase de questions/réponses.

#### ***Qu'est-ce que le SCOT ?***

Il s'agit du Schéma de cohérence territoriale, document d'urbanisme supra-communal qui organise les équilibres territoriaux à l'échelle du bassin de vie grenoblois élargi (285 communes).

#### ***Avec le SCOT on aura des parcelles très petites? Les constructions vont s'entasser de manière anarchique comme sur certaines communes ?***

Deux choix sont possibles : soit chaque ménage possède une parcelle grande, au détriment des espaces naturels et agricoles, soit les parcelles sont plus réduites et l'organisation bâtie différente, comme au village par exemple (centre-village, opération des Sorbiers) ce qui permet de conserver une proximité avec la campagne, ce qui est une qualité à Cognin. Les OAP permettent d'organiser les secteurs de développement. On ne peut pas continuer à faire de la maison individuelle sur 500 m<sup>2</sup> comme on la faisait sur 1500 m<sup>2</sup>, les pratiques des constructeurs doivent évoluer et être plus encadrées. Un travail sur les formes urbaines est à faire dans le PLU.

#### ***Les grandes zones commerciales ou d'activités consomment beaucoup d'espace, pourquoi est-ce aux « petits propriétaires » de faire l'effort ?***

En tant qu'urbanistes nous militons pour que les stationnements soient mutualisés par exemple, dans d'autres pays les bâtiments d'activités sont réalisés sur plusieurs étages.

En France la concurrence en terme de foncier économique est rude et les acteurs économiques font pression sur les acteurs politiques. De plus, le logement consomme aussi beaucoup d'espace, par exemple la commune de Cognin les Gorges a vu l'espace bâti presque tripler en terme de surface en 50 ans.

#### ***En terme de logements, ne faudrait-il pas évaluer les besoins ?***

En effet, les besoins sont évalués de plusieurs manières : recensement des demandes en mairie, approche des demandes au niveau du marché immobilier, analyse des réalisations faites ces 10 dernières années sur la commune.

#### ***Quelle est la surface de Pré Champon ?***

#### ***Ce secteur accueillerait donc 1/4 des 54 logements maximum au sens du SCOT ?***

La surface du secteur de Pré Champon est de 1 ha. La densité moyenne à prévoir est de 20 logements par hectare environ. Or des petites parcelles constructibles seront des dents creuses, pour lesquelles il est difficile de définir une densité. Ce qui n'empêche qu'une densité moyenne de 20 logements/ ha est à trouver sur les zones constructibles du projet de PLU.

#### ***Les jeunes n'ont pas les mêmes demandes que les personnes âgées, comment les prendre en compte?***

De plus il faudrait prévoir des espaces publics pour les enfants notamment.

Une diversité de logements à l'échelle de la commune est à prévoir, pour répondre aux parcours de vie. Des espaces publics seront prévus dans les secteurs de développement.

#### ***L'opération de Pré Champon sera privilégiée par rapport aux propriétaires privés ?***

L'opération de Pré Champon représente 1 ha et le SCOT permet un potentiel constructible maximum de 4,5 ha. La commune peut bien sûr faire le choix de ne pas prévoir 4,5 ha dans son projet de PLU. Il reste cependant une marge de manœuvre pour rendre constructible des parcelles privées. Cependant, les surfaces des zones ou parcelles qui seront ouvertes étant réduites, monsieur le Maire a rappelé que la volonté de mise en vente par les propriétaires est un enjeu.

#### ***Il y a une différence entre les toits anciens et récents ?***

Les pentes de toitures ont pu être imposées par l'Architecte des bâtiments de France. Ce dernier change régulièrement et il n'y a pas toujours de ligne directrice dans les décisions. C'est pourquoi la commune a entamé un travail avec l'ABF et a choisi que l'équipe PLU comporte un architecte du patrimoine, afin de redélimiter le périmètre arbitraire de 500 m actuel autour du séchoir et de mieux définir les règles applicables pour une plus

# En parcourant les rues.....

grande transparence.

## Y a-t-il des aides pour la réalisation de logements sociaux ?

**Monsieur le Maire** précise que sur Pré Champon les bailleurs demandent de donner gratuitement le terrain, la commune l'ayant acheté, elle ne peut pas se le permettre. Par ailleurs la commune est déjà bien dotée en logements sociaux. Il est rappelé que 60 % de la population pourrait accéder au logement social en terme de critères de revenus.

La réunion s'est terminée vers 22h30. La prochaine réunion publique aura lieu à l'automne 2017 et présentera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de la commune.

## Mauvaises herbes...

La commune n'utilise plus de pesticides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en conformité à la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics).

Ségolène Royal, dans le guide à destination des communes et de ses habitants explique les raisons qui ont conduit à cette interdiction:

« La nature assure d'innombrables services : qualité de l'eau, régénération des sols, pollinisation des plantes, qualité de l'air... Or, les conséquences d'utilisation des pesticides dans les espaces publics ont un impact direct sur ces écosystèmes. Nous consommons une quantité trop importante de ces produits, que ce soit pour l'entretien de nos espaces verts, de la voirie ou des jardins particuliers de plus 17 millions de Français. La préservation de la santé publique et de l'environnement est une priorité pour les collectivités territoriales. »

Nous partageons tous ce point de vue sur la nocivité des pesticides. Aussi faudra-t-il que nous changions nos représentations quant à la nature qui reprend le dessus dans un cadre urbain.

Les « mauvaises herbes » comme nous les dénommons souvent sont elles vraiment « mauvaises » ou sont-elles seulement l'expression d'une biodiversité qui réinvestit des espaces desquels les pesticides les avaient chassées.

Les collectivités pourront-elles seules assumer ce changement et pourront-elles continuer à assurer le même entretien des espaces publics ? Faudra-t-il réduire nos exigences ou accepter des modifications de nos représentations d'un espace mal entretenu ? Ou faudra-t-il que chaque citoyen se réapproprie

l'espace public et accepte d'entretenir l'espace public à proximité de son domicile ?

Ce changement de pratique va nous amener à nous positionner sur ces questions. Ces mêmes problématiques vont se poser sur nos espaces privés, car les pesticides seront totalement interdits à la vente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Aussi, si vous voyez nos espaces publics (rues, parcs, cimetières) s'enherber, ce n'est pas que les employés communaux ne les entretiennent plus, c'est simplement qu'ils les entretiennent différemment, ou qu'ils recherchent de nouvelles techniques : nouveau matériel, enherbement naturel de certaines surfaces...



Soyez donc tolérants et constructifs dans cette nouvelle période qui va certainement nous obliger à changer nos habitudes...

Pour ceux qui souhaitent se questionner sur toute cette biodiversité qui colonise notre village, le site « Sauvage de ma rue » (<http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/sauvages-de-ma-rue/presentation>) permet d'identifier et mettre en valeur ces « sauvages » de nos rues...

# En parcourant les rues.....

## ELAGAGE DES VOIES COMMUNALES

Chaque été revient la même problématique celle de l'élagage des voies publiques et communales. Les noyers se chargent de noix au printemps, elles arrivent à maturité en début d'été et les arbres chargés dérangent alors fortement la circulation sur les voies communales : manque de visibilité, croisement difficile, véhicule de fort volume endommagé par les arbres qui débordent sur la voirie.

Les voies communales sont des espaces publics. Elles doivent pouvoir être circulées sans entrave. Il est de la responsabilité des propriétaires ou des fermiers de faire en sorte que la végétation ne déborde pas sur la voirie (qui comprend la route + les accotements). Ceci est la loi. Elle est loin d'être respectée sur certaines voiries communales. Aussi, nous ferons des photos samedi 8 juillet pour constater tous les lieux où un besoin d'élagage est indispensable. Nous enverrons ces photos aux propriétaires concernés ( ou aux fermiers lorsque ceux-ci sont identifiés) pour leur signaler les parcelles concernées par cet élagage.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2017, si rien n'a été effectué, un courrier leur sera envoyé pour les mettre en demeure d'effectuer ces travaux d'élagage.

Au 1<sup>er</sup> février 2018, si ces travaux n'ont pas été effectués, la commune missionnera une entreprise pour effectuer ces travaux et enverra la facture de ces travaux aux propriétaires concernés.

De bonnes pratiques conduisent à un bon entretien de l'espace public qui appartient à tous, de mauvaises conduites de vergers entraînent des nuisances qui importunent au quotidien tous les usagers de nos voiries.

A chacun d'assumer ses responsabilités, en tant que commune nous prendrons les nôtres pour qu'un minimum de vivre ensemble soit respecté.

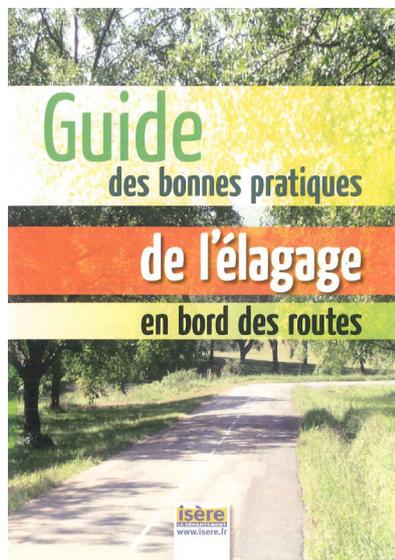
Pour la sécurité des usagers de la route, l'élagage est une opération nécessaire pour pouvoir assurer la lisibilité de la signalisation et la visibilité dans les carrefours ou les virages.



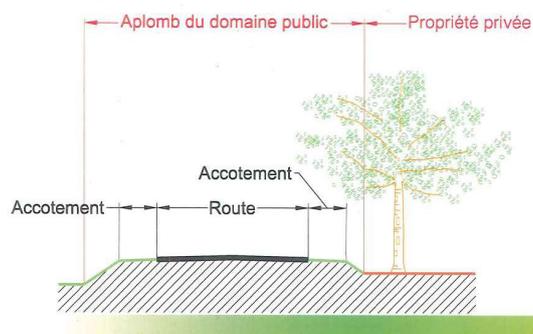
## Rappel de la réglementation :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier départemental doivent être coupés :

- Les coupes doivent être faites à l'aplomb des limites du domaine public.
- Les coupes relèvent de la responsabilité des propriétaires ou des fermiers.



### Schéma de limite d'empiètement sur le domaine public



# Vie du village...

## FOYER RURAL

### Retour sur les festivités passées

**Le repas choucroute** organisé par le foyer rural le 1 avril 2017 eu un franc succès. Près d'une centaine de personnes sont venues se déhancher sur les musiques variées proposées par MUSE DANCE. Notons la présence des membres de la section danse de Monsieur PICARETTA, qui ont su mettre l'ambiance pour le plus grand plaisir de tous.

Le 29 avril 2017 a eu lieu **le bal** des jeunes à la salle des fêtes du village animé par Sun music, malgré une très bonne ambiance, trop peu de jeunes se sont déplacés. Légère déception pour l'équipe du foyer rural qui malgré l'énergie déployée, n'a pas réussi à rentabiliser la soirée.

**La soirée Moules frites** du 14 JUILLET a toujours un franc succès: 280 repas!

### Prochaines Manifestations

Vogue annuelle : 4/5/6 AOÛT 2017

#### Programme:

vendredi 4 Août : 20h CONCERT (Groupe de reprises)

samedi 5 Août : 10h concours de pétanque en doublette  
22h bal mousse avec SUN MUSIC (entrée 2 euros) sous chapiteau  
21h bal musette rue de la trainière

dimanche 6 Août : 10h Challenge Vincent Simoens triplète mixte (pétanque)  
Après midi pêche à la truite + tombola  
20h Repas ravioles+feu d'artifices

lundi 7 août : Après midi: Concours de boules lyonnaises organisé par BACHOP'S BAR

Le foyer rural invite toutes les bonnes volontés à venir faire parti des bénévoles durant ces quelques jours de festivités si chers à notre village.

## CLASSE TRANSPLANTÉE

### Super séjour en Chartreuse !

Nous sommes partis en classe nature 5 jours avec toute l'école. Au cours de cette semaine, nous avons appris à reconnaître les empreintes d'animaux grâce à nos animateurs, à classer les animaux qui vivaient dans la rivière du Cirque Saint-Même (nous avons pêché des larves). Nous avons aussi visité le château de Montbel. Certains d'entre nous ont même joué au guide touristique en rapportant ce que nous avons

appris à un groupe de randonneurs. Nous avons visité une scierie et certains ont décidé de travailler dans ce domaine plus tard. Pour finir, nous avons étudié les plantes et les fleurs : nous avons pu admirer des sabots de Vénus, la plus grosse orchidée d'Europe. Nous avons aussi beaucoup marché et parfois c'était difficile donc certains ont râlé ! Nous avons trouvé des larves de salamandre.

Le soir, après avoir pris notre douche, nous avons plein de jeux à notre disposition et même une table de ping-pong et un babyfoot.

Nous prenions ensuite nos repas (trop bons !!!) avec tous les élèves et les adultes qui nous encadraient.

Tous les soirs, nous avons une veillée. Celles que nous avons préférées ce sont la soirée casino et bien sur la boum !!

Ensuite il était temps d'aller nous coucher. Nous partageons notre chambre avec des copains et copines. C'était super.

C'est grâce aux mairies de Cognin, Malleval, Rovon et St Gervais et au soutien des écoles que nous avons pu partir. Alors nous tenons à les remercier ainsi que les adultes qui nous encadraient : Agnès, Greg, Christelle, Laetitia et Orlane. Et aussi nos animateurs, Patrice, Sébastien, Thierry.

Nous voulions tous rester plus longtemps mais il a fallu quand même rentrer.

### Les élèves de Cognin les Gorges



# Vie du village...

## Nos coups de cœur

- Nous avons adoré le dernier jour avec la boum !

- Les repas étaient excellents, le premier jour nous avons mangé des frites avec des boulettes de viande et de la glace, c'était délicieux !

- Nous avons beaucoup aimé le self pour le petit déjeuner.

- Les randonnées étaient très belles, en particulier la randonnée au cirque de Saint Môme car le lieu est magnifique et les cascades sont spectaculaires.

- Le centre était vraiment bien organisé et beaucoup de jeux étaient à disposition pour les temps libres.

## Le séjour en chiffres !

- 74 élèves sont partis c'est à dire les trois classes de Cognin les gorges : CE2, CM1 et CM2.

- 9 adultes accompagnaient : 4 maîtresses et 5 adultes supplémentaires (merci à eux!)

- Nous sommes partis 5 jours, du lundi 29 mai au vendredi 2 juin.

- Nous étions hébergés au centre du Villard, à Saint Pierre d'Entremont Isère.

- Comment était financé le séjour ? Les mairies et le sou des écoles ont participé au financement et nous avons obtenu une subvention du parc Chartreux. Les parents payant le reste. Nous remercions vraiment tous ces partenaires sans qui nous n'aurions pas pu mener à bien ce beau projet.

## Description du centre

Le centre est un grand bâtiment divisé en quatre parties. Dans trois parties, chaque classe avait son propre vestiaire à l'entrée, puis un étage de chambre de filles et un étage de chambres de garçons. A un dernier étage, chaque classe avait une partie commune avec salle de classe, coin jeux et coin détente. Ces trois parties donnent dans la grande salle commune où nous prenions les repas et où ont eu lieu certaines veillées.



# Vie du village...

Cognin le 19/10/17

Mesdames Messieurs

On vous remercie pour tout l'argent qui nous a pu partir en classe verte. Vous nous avez beaucoup aidés. Nous avons appris beaucoup et tout ça c'est grâce à vous. On a appris que des champignons tétraoques poussent sur les arbres et on a appris comment les faire sécher dans le feu.

Au revoir et encore merci

Route de la classe de CE2

Les élèves de CM1 et leurs maitresses  
Ecole élémentaire  
rue du 29 janvier 1944  
38470 Cognin les Gorges

Classe de CM2  
Ecole de Cognin

A la mairie de  
Cognin / Mallevall

Chère Mairie de Cognin / Mallevall

Merci pour l'argent qui nous a permis de faire le voyage scolaire à saint-pierre d'estremad en Chartreuse. Grâce à vous nous avons pu nous amuser et apprendre beaucoup de nouvelles choses. Bref, grâce à vous nous avons pu vivre une semaine extraordinaire.

Merci aussi adressons nos salutations distinguées à la classe de CM2.

Cola  
Lara  
Agathe  
Anthony  
Noa  
Léa  
Jade  
Edgar  
Yusuf  
Cécile  
Sonia

Mairie de Cognin les Gorges  
Mairie de Mallevall en Vercors  
Mairie de Rovon  
Mairie de St Gervais

Cognin les Gorges,  
Vendredi 9 juin 2017

Bonjour Mesdames et Messieurs les Maires et les élus des conseils municipaux,

Nous voulons vous remercier pour nous avoir donné de l'argent pour la classe verte. Nous vous sommes très reconnaissants.

Grâce à vous nous avons pu faire plein d'activités et nous avons appris beaucoup de choses sur la nature. Nos deux activités préférées ont été la randonnée à la cascade du cirque de Saint Mème car elle était spectaculaire et la construction de cabanes en bois.

Le centre était très bien organisé et il y avait beaucoup de jeux pour les temps libres du soir.

Nous gardons tous un superbe souvenir de ce séjour, et c'est un peu grâce à vous !

Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Maires et les élus des conseils municipaux, nos respectueuses salutations.

École de Cognin-les-Gorges  
Les élèves de CM1 et leurs maitresses

Vos gentils courriers nous confortent dans notre démarche. Ces projets de sorties scolaires sont des temps incontournables dans une scolarité, et les souvenirs de ces expériences restent à jamais gravés dans les mémoires de ceux qui les ont vécus. Au delà de tout ce que vous avez appris et que vous nous relatez fort bien dans vos courriers, c'est la formidable expérience de vivre avec ses camarades pendant cinq jours en dehors du cadre familial. Cet argent que les communes ont alloué pour ce séjour est celui de tous nos concitoyens, et nous espérons que ce choix vous incitera dans votre vie future à vous engager dans la vie de la cité. Nous espérons que par cette décision de nos conseils municipaux respectifs, nous avons alors apporté notre modeste pierre à la construction de citoyen éclairé et engagé.

# Vie du village...

## BACHOP'BAR



Notre commune orpheline de l'un de ses commerces depuis de trop longs mois, eut le plaisir de voir à nouveau les portes du café s'ouvrir. Lilian , enfant du pays et son épouse Nathalie , après quelques semaines de travaux ont redonné vie à ce commerce. L'aventure a commencé début mai, et depuis ce jour la terrasse ne désespère pas! Point de retrouvaille de nombreux Cognards devant un café, un apéro ou un bon petit plat préparé par Nathalie. Soucieux de s'impliquer à la vie du village l'équipe du BACHOP a organisé un repas paëlla pour célébrer la fête de la musique. Ambiance chaleureuse et conviviale au son d'un magnifique duo accordéon batterie. Nous souhaitons une longue et bonne réussite au BACHOP'S BAR



# Vie du village.....

## RUGBY



Bravo à Violaine Chavance et Maxime Bith, deux représentants de Cognin les Gorges en finale du championnat de France universitaire de Rugby. Félicitations à tous les deux.



## ANIMATION BATUCADA

BatukaVI à Cognin les Gorges dans le cadre de sa tournée d'été

Après le Portugal, le Maroc, le Burkina, l'Espagne, la Suisse, du 11 au 25 Juillet 2017, 16 jeunes courageux (sur les 60) de la Troupe BatukaVI roulent sur près de 500 km entre Grenoble et Toulon à vélo !

Mais, à chaque étape, ce groupe de jeunes de la Villeneuve sortent tous leurs instruments pour ambiancer !

Pour leur première étape, ils étaient à Cognin les Gorges le 11 juillet à 20h30 sur la place de l'église pour une déambulation de leur batucada dans le village.

Belle soirée, bien dynamique.

Ils étaient déjà passés dans notre village lors de la vogue 2015 et nous avons gardé un beau souvenir.

## OFFICE DU TOURISME

Antenne de l'Office du Tourisme à Cognin les Gorges cet été

L'office de Tourisme de saint Marcellin Vercors Isère lance pour l'été 2017 un dispositif d'accueil dit hors les murs, consistant à aller sur les lieux de fréquentation touristique.

Ce projet répond aux attentes actuelles des touristes qui fréquentent de moins en moins les offices de tourisme (selon les études nationales 9 touristes sur 10 ne franchissent pas la porte d'un office de tourisme, la plupart des informations étant déjà disponibles en ligne) et cherchent désormais un conseil personnalisé.

Douze lieux répartis sur tout le territoire Saint Marcellin Vercors Isère ont été ainsi sélectionnés en fonction de leur fort potentiel d'attraction ou de leur emplacement stratégique pour accueillir l'office du tourisme mobile une demi-journée par semaine pendant la saison estivale.

De part son emplacement stratégique (départ des Gorges du Nan, le long de la D1532, présence du camping La Chatonnière, des commerces, d'un point de vente de Noix de Grenoble), notre commune a fait partie des lieux retenus.

Donc tous les mercredis matins, du 5 juillet au 30 août, de 9h à 11h30, vous verrez au coeur du village la tente pliable de l'office du Tourisme.

# Vie du village...



De plus, le mercredi 19 juillet et le mercredi 16 août, vous pourrez profiter d'une animation « initiation au Vélo à Assistance Electrique dans le cadre d'un partenariat avec Isère Tourisme.



Pour tous renseignements complémentaires ou réservations pour les VAE, veuillez contacter l'Office du tourisme Saint Marcellin Vercors Isère au 04 76 385 385.

## MISE EN GARDE TELEPHONIQUE

Madame, Monsieur le Maire,  
Plusieurs habitants du territoire Saint Marcellin Vercors Isère ont été démarchés par une personne qui se présente comme intervenant pour le compte de la Communauté de Communes de Vinay.

Cette personne sollicite les particuliers par téléphone en vue de prendre des rendez-vous pour visiter leur logement et apporter des conseils dans le domaine de l'habitat.

Nous tenons à vous informer que la Communauté de Communes n'a fait appel à aucun prestataire pour effectuer ce type de mission. Nous nous interrogeons sur les intentions de cette personne qui par ailleurs transmet un numéro de téléphone qui ne correspond à rien.

N'hésitez pas à relayer ce message auprès de vos habitants.

Cordialement, **Jérôme SUGG**

- Chargé de la Politique de l'Habitat -

## LES PELERINS DE COGNIN LES GORGES

le 26 VI 2017

à- Monsieur le Maire de Cognin-les-Gorges ,  
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal

Depuis le temps qu'elle en rêvait! Alors, samedi 24 juin, je l'ai emmenée sur le sentier des Gorges du Nan.

La seule traversée du village déjà l'avait conquise: beaucoup de goût dans la restauration, ni cacophonies ni excentricités, cela paraissait presque bizarre au milieu des champs de noyers certes respectables mais banals.

Et puis il y eut ce chemin caracolant de conserve avec le ruisseau -tout d'eau claire et de fraîche «odeur de poissons»-, dérisoire ligne de vie ourlée de verdure, arrachée à la masse gargantuesque des falaises. On en aurait tremblé n'eût été la fraîcheur bienvenue qui nous procurait d'autres frissons!

Le retour ménagea nos articulations fragilisées en suivant les arabesques vertigineuses de la départementale. Rousseau se serait pâmé autant que nous nous rassasiâmes des étourdissants panoramas. Inoubliable spectacle.

Midi -oui, celui, « roi des étés [qui] tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu... », midi donc rétrécissait l'ombre sous les tilleuls et faisait rêver de bière moussue et de limonade pétillante. Nous eûmes l'une et l'autre sous un coin de parasol au bar-tabac.

L'accorte hôtesse à laquelle nous demandions quelques renseignements sur le village héla un consommateur voisin: bien lui en prit et nous avec. L'homme répondit parfaitement à notre attente et non seulement. Nous demandant de patienter un instant, il s'éclipsa pour revenir porteur de ce délicieux petit fascicule illustré: De Cognin aux Coulmes par les Gorges du Nan (auteur Dominique Brachet).

Puis repartit avec la même modestie discrète après que nous l'ayons remercié. Certainement trop peu. Et c'est ce que nous voudrions faire avec ces quelques mots.

J'ai vécu pour ma part, pendant cet échange à la terrasse du bistro, l'impression délicieuse -que j'avais connue par le passé- d'être l'étranger bienvenu et accueilli à bras ouverts par des gens dont il ne sait rien et qui, eux, ne le connaissent pas. Cela simplement parce que nous partageons la beauté paisible d'un endroit donné par la nature et honoré par les travaux et les activités des habitants. C'est

# Vie du village...

peu et c'est tout, surtout aujourd'hui par les temps troubles que l'on sait.

Que soit donc remercié au terme de ces quelques lignes, l'homme qui a pris le temps de la parole aimable, le temps de l'ouverture et du partage. Il y a eu dans ce moment d'échange bien davantage qu'un discours pour touristes.

Notre gratitude également à celles et ceux, élus ou simples habitants, qui ont eu -et ont encore- à cœur de faire de Cognin-les-Gorges un village dont on se souviendra.

« anonyme »

## **OPAH CHAMBARAN VINAY VERCORS:** **Quelques mois pour en profiter!**

Lancée depuis décembre 2012, pour une durée de 5 ans, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Chambaran Vinay Vercors permet aux propriétaires occupants ainsi qu'aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides financières conséquentes pour la réalisation de travaux d'amélioration du confort d'un logement.

Ces travaux peuvent être de différentes natures.

A titre d'exemple (liste non exhaustive), ce peut être des travaux :

- d'économies d'énergies (isolation, chauffage, menuiseries, VMC...)
- d'adaptation du logement liés au handicap de l'occupant
- permettant le maintien à domicile des personnes âgées
- permettant la remise sur le marché de logements vacants ou la réhabilitation de logements locatifs existants
- lourds (techniquement & financièrement) face à une situation de dégradation du logement

### **Fin 2017, l'OPAH s'achève**

L'OPAH Chambaran Vinay Vercors prend fin au 31 décembre 2017, il reste encore des crédits disponibles et les plafonds de ressources ont augmenté, ce serait dommage de passer à côté !

Vous avez un projet de rénovation de votre habitat ? Alors renseignez vous vite lors des permanences OPAH qui ont lieu chaque premier et troisième lundi du mois (sans rendez-vous), de 14h à 16h, à la salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay.

En dehors de ces permanences, vous pouvez joindre les conseillères de SOLIHA (organisme prestataire pour la communauté de communes du Sud Grésivaudan) au 0 800 111 237 (appel gratuit depuis

un poste fixe). Si vous avez un projet de travaux d'un logement que vous occupez, pensez à vous munir au préalable de votre dernier avis d'imposition.

Vous pouvez également les contacter par mail : e.dumazot@solih.fr ou ml.marrali@solih.fr

Une opération qui profite à l'économie locale Depuis décembre 2017, l'OPAH Chambaran Vinay Vercors a permis de réhabiliter 120 logements, pour lesquels 1,2 millions d'euros de subventions ont été versées. Au total ces travaux d'amélioration de l'habitat ont généré plus de 2,4 millions d'euros dont la plus grande partie a bénéficié aux entreprises du territoire.

## **ENS**

Visite guidée de l'Espace Naturel sensible des Gorges du Nan

Notre site révèle une histoire géologique incroyable et recèle une faune et une flore typique des falaises: faucon pèlerin, genévrier thurifère ou doradille élégante, petite fougère qui apprécie les fissures des rochers.

Des animateurs vous feront découvrir ce site, son histoire, ses usages. Chaque animateur a à cœur de partager sa passion et de vous faire découvrir tout ce que vous ne verriez pas tout seul, mais aussi de s'enrichir de tout ce que vous, habitants, connaissez sur ce patrimoine local et pourrez alors partager.

Ces visites s'inscrivent dans le cadre de la politique d'animation des Espaces Naturels et sensibles menée par le Département de l'Isère.

Visites le 22 juillet, 19 août, 2 et 16 septembre à 15h30. Rdv à 15h30 sur la place de la Mairie.

Le samedi 5 août, dans le cadre de la fête du village, une exposition qui explique les Espaces Naturels Sensibles sera mise en place sous le chapiteau avec des visites sur site à 10h30, 13h30 et 15h30.

Renseignements et inscriptions: office du tourisme de Saint Marcellin Vercors Isère tel 04 76 38 53 85



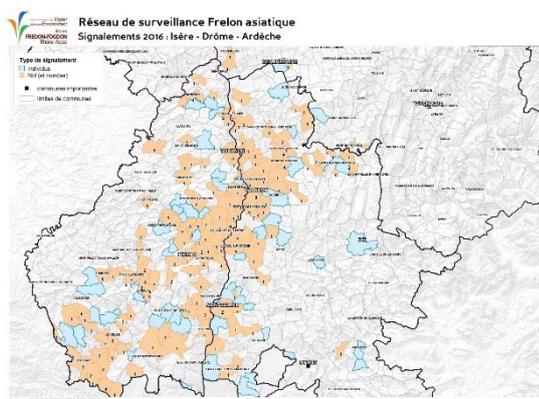
# Vie du village.....

## LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Le dispositif de surveillance régionale  
Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS<sup>i</sup> et FREDON<sup>ii</sup>) a été mis en place et décliné au niveau départemental. Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr  
FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN  
Vétérinaire pour la section apicole  
GDS Rhône-Alpes

<sup>i</sup>FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

<sup>ii</sup>FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Réseau FREDON-FDGON  
Rhône-Alpes

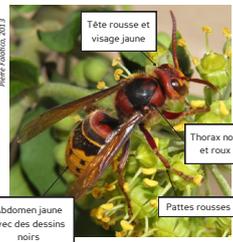
Le Végétal  
dans son Environnement

### Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*) Comment le reconnaître ?



Le frelon asiatique est très souvent confondu avec le frelon européen.  
Voici comment les différencier :

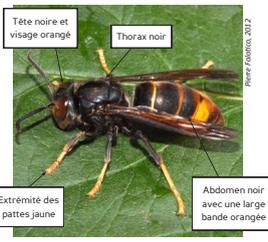
#### FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO



Taille: ouvrière: 25 à 35 mm  
reine: 40 mm maxi

Le frelon européen est reconnaissable à son abdomen à dominante jaune vif, avec des bandes et des dessins noirs sur chaque segment.  
Son thorax est noir et roux, ses pattes et ses ailes sont rousses.  
Sa tête vue de face est jaune. Elle est rouge sur le dessus.  
Il donne une impression de lourdeur lors de ses déplacements au sol et en vol.

#### FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm  
reine: 35 mm maxi

Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.  
Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées.  
Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus.  
Très actif, il est continuellement en mouvement lorsqu'il butine. Il est capable de rester en vol stationnaire dans l'attente d'une proie.

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer.

Attention: Les personnes allergiques doivent rester éloignées.  
Ne vous approchez pas d'un nid, les frelons vont le défendre.

FREDON Rhône-Alpes  
02, allée du Lazio  
69800 SAINT-PIERRE

Tél : 04 37 43 40 70  
Fax : 04 37 43 40 75  
fredon.rhonealpes@fredonra.com

## CLUB DES GORGES

La sortie à Montélimar qui a eu lieu lundi 29 juin 2017 s'est bien déroulée : le matin, une réunion commerciale organisée par Florilège s'est produite dans une salle des fêtes ; elle s'en est suivie d'un repas convivial. Les participants ont pu ensuite découvrir la ville avec le petit train qui les a ensuite laissés découvrir une fabrique de nougat ! Et pour la petite histoire, le nougater utilise les noix de Laure et Nicolas Idelon, ferme de Férie de St Romans. Belle petite escapade printanière pour le club des Gorges du Nan !!

# Vie du village.....

## DECLARATION DE RUCHES: Du 1er septembre au 31 DECEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)

## CHOISIR SON FIOUL



Grenoble, le 06/06/2017

[www.choisirsonfioul.fr](http://www.choisirsonfioul.fr)

### Une nouvelle occasion de faire le plein d'économies pour les Isérois !

Alors que le prix du fioul est fortement reparti à la hausse ces derniers mois, UFQC-Que Choisir de Grenoble-Voiran ouvre la troisième période d'achat groupé dans le cadre de la campagne « choisir son fioul » pour permettre aux ménages Isérois de faire baisser les prix.

Le prix du fioul domestique est, en effet, reparti à la hausse (+ 25 % entre avril 2016 et avril 2017)<sup>(1)</sup> soit de + 15 centimes d'€/l (+ 300 € pour 2 000 litres), UFQC-Que Choisir entend alléger la facture des Isérois chauffés au fioul. En effet, regroupés, les consommateurs mutualisent les coûts et obtiennent un tarif plus avantageux, comme l'ont souligné les expériences passées : les souscripteurs de la dernière opération ont en effet économisé 72 €, soit une réduction de 10 % de leur facture.

Comme pour les périodes précédentes, l'inscription à l'opération est gratuite, sans engagement, et se fait via le site [choisirsonfioul.fr](http://choisirsonfioul.fr)<sup>(2)</sup>. Elle permet de recevoir une offre personnalisée sur la base de l'offre lauréate qui résultera des appels d'offres lancés aux différents distributeurs locaux participants (petite et moyenne entreprise, grande distribution, groupes pétroliers).

Les Isérois peuvent s'inscrire jusqu'au 16 juin 2017 midi. L'offre lauréate sera dévoilée aux inscrits le 16 juin au soir. Ils auront alors jusqu'au lundi 19 juin midi pour accepter ou refuser cette offre.

La prochaine période de campagne « choisir son fioul » sera :

- du 11 au 22 septembre 2017 midi, l'offre lauréate de cette dernière période étant dévoilée le 22 septembre au soir.

Pour rappel, le principe est toujours le même : 15 jours pour l'inscription. Les inscrits reçoivent ensuite leur offre personnalisée le soir de l'enchère inversée organisée entre les distributeurs participants et 72 heures pour décider d'y souscrire ou non. En cas de souscription, la livraison du fioul doit intervenir dans un délai maximum de 15 jours. Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation de la campagne, une participation de 5 € TTC sera demandée aux seuls consommateurs souscripteurs à l'offre personnalisée.

L'UFQC-Que Choisir de Grenoble-Voiran invite donc les ménages chauffés au fioul à répondre à l'appel du « soyons plus pour payer moins », et les distributeurs locaux à participer à l'appel d'offres. Rendez-vous sur [choisirsonfioul.fr](http://choisirsonfioul.fr)

Contact PRESSE : 09 66 92 95 15

(1) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-de-vente-moyens-des-110724.html>  
Calcul à partir des prix de vente moyens mensuels nationaux (TTC) du fioul domestique, pour 2000 l.  
Données de la DIREM/DISEC : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

(2) Les consommateurs n'ayant pas Internet, peuvent s'inscrire par téléphone au 09.75.18.02.38 (prix d'un appel local). Du lundi au vendredi : 8h30 à 17h30 – le samedi : 9h à 12h

# Vie du village.....

## MISSION LOCALE: INFOS



### J'ai moins de 26 ans ...



Je suis sorti(e) de l'école, du collège, du lycée ou de la fac et je me pose des questions sur mon avenir ... Trouver un emploi, faire une formation ? M'investir dans un projet, partir à l'étranger, passer le permis ? Avoir des réponses sur la santé, le logement ... Quelle que soit ma demande, la Mission Locale est à mon écoute pour m'aider à créer mon projet personnel et/ou professionnel en fonction de mes besoins. Pour m'inscrire (c'est gratuit) avec un conseiller professionnel qui m'accompagnera individuellement et répondra à toutes mes questions, j'appelle le 04 76 38 83 42 et j'obtiens un rendez-vous soit sur St Marcellin, soit sur Vinay, Pont en Royans ou Saint Quentin sur Isère selon mon lieu d'habitation.

Alors, n'hésitez plus, contactez-nous



## LA GARANTIE JEUNES : un coaching vers l'emploi pour les 16-25 ans

Depuis septembre 2016, 82 jeunes sont entrés sur le dispositif de la GARANTIE JEUNES . 2 conseillers dédiés leur apporte un coaching renforcé en collectif et en individuel sur un an. L'objectif est de leur transmettre les bons outils et les codes pour aller vers l'emploi, la formation.

Entrer dans la Garantie Jeunes, c'est un engagement réciproque sur 1 an. Pour sécuriser les parcours et faciliter la mise en œuvre des projets, une allocation est versée mensuellement.

La « mini entreprise » Garantie Jeunes permet à chacun de travailler sur son projet, en multipliant les expériences professionnelles (stages, contrat, bénévolat), en reprenant une formation, en rencontrant les acteurs locaux (logement, mobilité, budget....), en faisant des choix.

Ce dispositif a permis des moments de rencontres et d'échanges avec des responsables de structures ou d'entreprises qui ont accepté de rencontrer les jeunes pour :

- leur permettre de réaliser des stages
- leur faire visiter leur entreprise, leur parler de leur métier
- les mettre en situation de simulation d'entretien

### Envie de participer à cette aventure ?

Vous avez entre 16 et 25, vous avez envie de booster votre recherche d'emploi, vous pouvez rencontrer une conseillère pour savoir si vous êtes éligible pour la GJ (Garantie Jeunes)...

Vous êtes responsable d'entreprise, gérant, responsable des ressources humaines, vous avez envie de transmettre un peu de votre expérience et peut être de votre passion pour un métier, ou vous avez des besoins en recrutement, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme BARNIER ou Mr BENHACENE

Pour contacter la Mission Locale : 04.76.38.83.42 ou [missionlocale@pays-saint-marcellin.fr](mailto:missionlocale@pays-saint-marcellin.fr)

# Vie du village.....

## APPEL AU PROJET



### « Nous, on fait swinguer nos villages ! » La MSA soutient les projets des jeunes ruraux

**Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 5000 euros.**

#### **Des projets citoyens, culturels, sportifs...**

Culture, arts, solidarité, citoyenneté, prévention santé, sport, le concours est ouvert à l'imagination et à la générosité.

Tous les projets sont les bienvenus : créer des espaces de rencontre, faciliter et dynamiser la vie des jeunes dans un village, un canton, promouvoir de nouvelles solidarités, répondre à des besoins nouveaux ou insatisfaits, animer la vie sociale et culturelle, d'une commune ou d'une mini région. En 2016, 5 groupes se sont partagés 8500 euros.

La MSA Alpes du Nord attribuera des bourses au plan régional, puis les deux premiers projets lauréats pourront concourir au niveau national et obtenir une nouvelle bourse supplémentaire. Les meilleurs projets seront ainsi récompensés par des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 5000 euros (local et national).

#### **Renseignements et dossiers de candidature :**

contactez **Matthieu Payer** : 04 79 62 87 40

Pour toute information site internet : [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : **24 novembre 2017**

Les candidatures doivent émaner de groupes d'au moins 3 jeunes vivant en milieu rural (commune de moins de 15000 hbts).

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

### COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA.  
Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA : [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)  
Tél. 04 79 62 87 40

Date limite de dépôt de candidature : 24 novembre 2017

L'essentiel & plus encore [www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr) L'essentiel & plus encore

# Vie du village...

## ETAT CIVIL

Ils ont vu le jour...

**Telma LERICHE**, née le 01 avril 2017, fille de Pierre Leriche et de Lucie Perrin, la Vorcière



**Thibault URSO**, né le 03 avril 2017, fils de Samuel et Céline Urso, Impasse de Boutalavière

**Elena CHATAING**, née le 10 avril 2017, fille de Florian et Floriane Chataing, rue Saint Joseph

**Manon ARGOUD**, née le 16 mai 2017, fille de Grégory et d'Emeline Argoud, rue des Sorbiers



Ils nous ont quittés...

**Robert FALQUE**, le 12 mai 2017, Nalletière

**BLACHE André**, le 18 juin 2017, Bassetière

## BLOC - NOTE

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h00-12h30 13h30-16h30  
Mardi 8h00-12h30 13h30-19h00  
Mercredi 8h00-12h00  
Vendredi 8h00-12h30 13h30-19h00

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

Tel 04.76.38.31.31

### HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H  
14H à 15H30  
Samedi : 9H à 11H  
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00  
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00  
13h30 à 18h00  
Samedi : 09h00 à 18h00

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et  
Vendredi :17H à 19H

### CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

## Sommaire

En direct des conseils.....2	Mise en garde tel.....18
En parcourant les rues	Lettre
Point travaux .....8	OPAH, ENS .....19
PLU.....10	Frelon asiatique.....20
Mauvaises herbes.....11	Club des gorges
Elagage.....12	Ruche, fioul.....21
Vie du village	Mission locale.....22
Foyer rural,classe verte..... 13	Appel au projet.....23
Fêtes de la musique.....16	Etat civil .....24
Rugby,batuc,office tourisme.. 17	Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

#### Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

#### Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

#### Illustration, photos

Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani ,Geoffrey GIRARD, Christiane VEYRET

#### Service Communication

Yolaine WINGERTER

#### Comité de Rédaction

Sophie BOREL, Carolle MORELL  
Isabelle CLEMENT

#### Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 270 exemplaires.